

Face à la crise sanitaire, la Sacem mobilisée pour accompagner ses membres mais aussi ses clients et partenaires, les diffuseurs de musique.

Neuilly sur Seine,
Le 27 mai 2020

Mesures pour nos clients & partenaires diffuseurs de musique

Suspension de facturation et de prélèvements automatisés

Etalement des règlements

Maintien des aides versées par l'action culturelle

La contribution de 500 000 € au fonds d'aide d'urgence du Centre National de la Musique dont le but est d'assurer la survie économique des entreprises et des artistes.

Face à la crise du Covid-19, les nécessaires mesures sanitaires prises par le Gouvernement ont été lourdes de conséquences pour les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Elles le sont aussi pour tous les lieux publics contraints de fermer leurs portes pendant de longues semaines.

Bars, cafés, restaurants, clubs, commerces, salons de coiffure... En diffusant de la musique, ce sont des partenaires quotidiens de la création. Ces lieux jouent un rôle fondamental pour faire vivre les œuvres musicales.

Pour les auteurs, compositeurs et éditeurs, l'impact de la crise est double : la privation de revenus est immédiate avec la mise à l'arrêt de leurs activités (séances d'écritures, résidences, tournages de films et série, séances d'enregistrement...), mais également décalée dans le temps puisque la perte de leurs droits d'auteur les affectera pour plusieurs mois, bien au-delà de la reprise de l'activité économique.

Contrairement aux autres modes de rémunération artistique, les droits d'auteur ne sont payés qu'après l'exploitation et la diffusion des œuvres. C'est ce qui a amené la Sacem à annoncer le 17 mars [des premières mesures d'urgence pour ses membres](#).

En parallèle, la Sacem a décidé le même jour de mettre en place des mécanismes de solidarité pour ses partenaires et clients, les diffuseurs de musique (commerces, bars, cafés, restaurants, clubs...), durement touchés par l'arrêt de leur activité.

La Sacem a ainsi annoncé, pour toute la durée du confinement, de façon automatique :

- La suspension de toute facturation des droits d'auteur
- La suspension des prélèvements automatisés sur comptes bancaires
- La suspension des pénalités (pour non-paiement dans les délais) jusqu'au 24 juillet.

Afin d'accompagner la reprise progressive de l'activité de ses clients utilisateurs de musique, il est prévu :

- La génération d'un crédit équivalent à la durée du confinement (tel que fixée par les arrêtés des 14 et 15 mars 2020) et porté au compte client Sacem sous 30 jours
- L'assouplissement des délais de paiement des droits d'auteur

Enfin, afin de soutenir les organisateurs de spectacles, la Sacem a :

- Maintenu une grande majorité des aides versées par l'action culturelle de la Sacem aux événements annulés
- Versé 500K€ au fonds d'aide d'urgence du Centre National de la Musique dont le but est d'assurer la survie économique des entreprises et des artistes

Avec plus de 500 000 clients d'une très grande diversité, allant de l'entreprise d'attente téléphonique jusqu'au cinéma en passant par les commerçants, cafetiers, coiffeurs et les organisateurs de spectacle... la Sacem s'attache à accompagner chacun de ses clients selon ses besoins spécifiques et son utilisation de la musique.

Tout au long de l'année, la Sacem met à disposition de ses clients des conseils et des tarifs préférentiels négocié avec ses partenaires dans le cadre de son [offre Sacem Pro](#). L'objectif : les aider à les accompagner dans leur utilisation de la musique et à développer leur activité.

Depuis le début de la crise, son réseau régional, fort de plus de 60 implantations partout en France lui permet d'accompagner au plus près ses membres, mais aussi ses partenaires culturels et économiques.

Pour les accompagner et les informer au mieux dans cette période de fermeture ou de reprise progressive d'activité, les équipes Sacem en région sont à leur écoute pour les conseiller et trouver ensemble des solutions adaptées.

Pour les contacter : sacem.fr > [la Sacem en région](#)

Jean-Noël Tronc, directeur général-Gérant de la Sacem : « La Sacem est en première ligne aux côtés des auteurs, compositeurs et éditeurs depuis le début de la crise. Elle est également solidaire et à l'écoute de tous ses partenaires, diffuseurs de musique, impactés par cette crise inédite, partout en France.

Les bars, les restaurants, les cafés, les salons de coiffure, les commerces... nos partenaires jouent un rôle essentiel pour faire vivre la musique de nos membres auprès du grand public et dans les territoires. Avec l'appui des délégations Sacem situées partout en France, nos équipes mettent tout en œuvre pour trouver des solutions adaptées à leur situation et les accompagner pendant la phase de reprise progressive d'activité. »

Ensemble soutenons la #SceneFrancaise

Face aux difficultés rencontrées par ses membres, auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, et consciente de l'impact de la fermeture des lieux de diffusion sur leur quotidien, la Sacem a initié le mouvement #SceneFrancaise pour soutenir la création musicale française.

Radios, plateformes, acteurs du monde de la musique et mais aussi grand public, tous sont invités à soutenir les talents en renforçant la place de productions musicales françaises dans les programmations, ou en partageant les coups de cœur musicaux sur les réseaux sociaux et les playlists. Chacun d'entre nous peut être utile, à son niveau, en se rassemblant autour du hashtag commun #SceneFrancaise.

Vous aussi soutenez la #SceneFrancaise !

[Site Internet](#)

[Page Facebook Soutenons la #SceneFrancaise](#)

[Compte Instagram Soutenons la #SceneFrancaise](#)

Contacts presse

Mathilde Gaschet

06 87 74 23 04

mathilde.gaschet@sacem.fr

Anthony Rival

06 07 31 43 95

Anthony.rival@sacem.fr

La musique accompagne nos vies et, depuis 169 ans, la Sacem accompagne celles et ceux qui la créent.

170 000 auteurs, compositeurs et éditeurs l'ont choisie pour gérer leurs droits d'auteur. Porte-voix des créateurs, partenaire de confiance des diffuseurs de musique, la Sacem agit pour faire rayonner toutes les musiques, dans leur diversité.

Société à but non lucratif, la Sacem contribue à la vitalité et au rayonnement de la création sur tous les territoires, via un soutien quotidien à des projets culturels et artistiques.

Ensemble, faisons vivre la musique !